

COVID, tout le monde passe à la caisse, la majorité de la population pour payer et une partie pour encaisser des profits indécents.

Pendant que se déroulait la pandémie de Covid-19, la population suisse a été mise à rude épreuve, tant du point de vue sanitaire, social mais aussi économique. Nombre d'employé-es ont vu leur emploi disparaître alors que d'autres ont perdu une partie de leur gagne-pain.

Nombre de petites entreprises locales ont subi de plein fouet cette pandémie, et bien que des aides fédérale et cantonale soient proposées, ces petites structures ont payé le prix fort.

Pendant ce temps, en pleine pandémie, la finance a accumulé record sur record. Les fameuses GAFAM et BATX ont vu leurs bénéfices fortement augmenter et il est intéressant de noter que ces dernières échappent clairement à l'imposition juste de leurs activités en Suisse.

En parallèle, en pleine pandémie, la finance basée sur les cryptos monnaies battait des records, le BITCOIN est passé de 3'000\$ au mois de mars 2020 à 50'000\$ au mois de mars 2021.

S'il est raisonnable de doubler une mise en finance avec une imposition faible, il devient indécent de ne pas imposer le surplus au moins au même taux que le fruit du travail d'un·e salarié·e voire de le taxer comme gain de loterie. En effet un gain de 1'500% n'est pas un fonctionnement normal d'un système économique, il s'apparente plus à la mise sur les bons chiffres à la loterie.

La situation financière des cantons et de la Confédération résulte pour une grande partie des décisions prises au niveau de la fiscalité par les parlements cantonaux et fédéraux. La politique des cadeaux financiers et de la réduction des charges conduite depuis des années a modifié l'assiette fiscale au détriment des forces productives de notre pays. Le dernier épisode en date est la RFFA qui va mettre à mal les ressources financières des cantons en faisant des cadeaux fiscaux notamment aux grandes entreprises, les petits artisans ne profiteront nullement de cette réforme.

Afin d'aider les gouvernements à juguler les effets de la crise économique liée à la pandémie de coronavirus, le Fonds monétaire international a recommandé le 7 avril 2021 d'augmenter provisoirement les impôts sur les plus riches et les entreprises ayant fait plus de bénéfices pendant cette période.

D'autres possibilités existent et il y a de bons arguments pour l'imposition des gains en capital, et ce également sur le plan de l'égalité devant le fisc, ainsi que de la nécessité de rééquilibrer le poids de la fiscalité entre l'impôt sur le travail et la fiscalisation du capital.

Au cours de ces dernières années, le déséquilibre s'est aggravé au bénéfice du capital ; en effet, les réductions fiscales opérées n'ont profité qu'aux contribuables aisés et aux milieux

économiques. Si les transferts des charges fiscales ne profitent qu'aux privilégiés, ils ont des conséquences directes et indirectes sur les prestations publiques et sociales. Face à ces réalités, il est fondamentalement injuste et inéquitable que les gains en capital acquis lors de la vente de titres, de crypto monnaies ou d'actions ne soient pas imposables.

Aujourd'hui, la Suisse reste le seul pays de l'OCDE avec la Grèce à ne pas connaître l'impôt sur les gains en capital.

L'imposition des gains en capital tenant compte de l'effet de loterie, serait une mesure permettant une meilleure équité fiscale.

- Le SER va donc soutenir les actions en faveur de la mise en place d'une telle imposition qu'il jugera pertinentes.
- Il invite ses partenaires syndicaux à le rejoindre dans la lutte pour la mise en place d'une telle taxe.